

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIELHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 17
○ Pour : 17
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

AUTORISATION DE L'INSCRIPTION AU CATALOGUE DE NUMÉRIAN DES SOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉLIBIA
DANS LE CADRE DU PARTENARIAT NUMÉRIAN - DÉLIBIA

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, les statuts de la Régie Autonome du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 ;

Vu, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Numérian, en cohérence avec sa stratégie 2024-2028, souhaite devenir un acteur de référence en matière d'Intelligence Artificielle (IA) appliquée au secteur public local.

En sa qualité d'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), attaché depuis sa création en 1995 à la délivrance de services numériques d'un rapport qualité-coût performant, Numérian veille également à œuvrer en faveur de la transition numérique dans toutes ses dimensions, notamment au profit des communes rurales et des secrétaires de mairie pour simplifier leur quotidien.

Par cette approche correspondant à une attention constante en faveur d'une solidarité territoriale concrète et efficace, Numérian et Délibia (annexe 1) sont parvenus à un accord sur les termes d'un partenariat ambitieux et favorable aux adhérents et clients du syndicat mixte, soumis à votre validation :

1. Délibia confierait l'exclusivité de la distribution de ses solutions à Numérian en Ardèche-Drôme. Délibia dirigerait ainsi les clients potentiels vers Numérian, et Numérian s'attacherait à mettre en œuvre en accord avec Délibia une politique commerciale répondant aux objectifs partagés de développement des solutions IA auprès des personnes publiques locales ;
2. Délibia et Numérian finaliseraient d'ici fin 2024 les modalités d'un partenariat au quotidien au service des adhérents et clients ayant opté pour la solution Délibia d'ici-là et naturellement dès le début 2025 ;
3. Numérian serait ainsi en capacité de proposer une tarification favorable à ses adhérents et clients (contact via le portail commercial MyNumérian), ainsi que très prochainement un service de proximité d'accompagnement et de formation.

Ce partenariat avec Délibia constituerait la 1^{ère} pierre d'un édifice en matière d'IA générative au service des collectivités publiques. Numérian bâtit en ce moment la deuxième étape dans le cadre d'un marché d'innovation avec pour objectif de proposer une offre innovante et disruptive de génération automatique d'actes administratifs (arrêtés, délibération etc.) sous la forme d'une Actothèque en ligne, reposant sur une IA générative et une sécurisation juridique au fil de l'eau confiée à un cabinet d'avocat spécialisé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise l'inscription au catalogue de Numérian des solutions de la société Délibia dans le cadre du partenariat entre Délibia et Numérian ;**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD